

2D INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 106 000 euros
Siège social : 9 RUE DE L'USINE 62380 SETQUES
513 047 449 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'an 2011,

Le 28 Septembre,

A 18H00,

Les associés de la SARL 2D INGENIERIE, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 4000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 9 rue de l'Usine 62380 SETQUES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

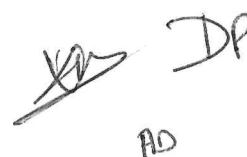
- Monsieur Patrick DELANNOY, propriétaire de 1000 parts sociales, ci 1000 parts
- Madame Isabelle DELANNOY- SENECHAL, propriétaire de 1000 parts sociales, ci 1000 parts
- Monsieur Xavier DUBOIS, propriétaire de 1000 parts sociales, ci 1000 parts
- Madame Aude DUBOIS-GARCETTE, propriétaire de 1000 parts sociales , ci 1000 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DELANNOY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :


DP
AD

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Augmentation du capital social d'une somme de 24 000 euros par apport en numéraire portant la valeur des parts sociales à 26,50 euros.
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social qui est de 82 000 euros, divisé en 4 000 parts de 20,50 euros chacune entièrement libérées, d'une somme de 24 000 euros, et de le porter ainsi à 106 000 euros par l'augmentation de la valeur nominale des parts pour les porter à 26,50 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Handwritten signatures and initials, including 'XIB', 'SJP', and 'AD'.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6- FORMATION DU CAPITAL

- Par décision du 9 juin 2010, les associés ont décidé une augmentation de capital de 42 000 euros en numéraire par une augmentation de la valeur nominale des 4 000 parts sociales à 20,50 euros par part sociale.
- Par décision du 28 Septembre 2011, les associés ont décidé une augmentation de capital de 24 000 euros en numéraire par augmentation de la valeur nominale des 4 000 parts sociales à 26,50 euros par part sociale.

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL

Le capital social est fixé à CENT SIX MILLE (106 000) euros.

Il est divisé en 4 000 parts sociales égales de 26,50 euros chacune, numérotées de 1 à 4 000,

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. The most prominent signature is 'elermoy.P.' written in a cursive style. Below it, there are several other signatures, some of which are crossed out with a large 'X'. In the bottom right corner, there are initials 'DP' and 'AD' written in a simple, blocky font.